

**République Française**  
**Commune de Domloup**  
**Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 7 novembre 2022**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi sept novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le vingt-huit octobre 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Sandrine LELIÈVRE, Yves LE GALL, Sunita LE ROUX, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : M.M Kevin DOFAL, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Christophe LAINÉ.

Monsieur Jérôme CHOPIN est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2022-07/11-07 Finances/ Budget Principal/ Décision modificative n°1**

Au vu de l'exécution de l'exercice comptable 2022, il conviendrait d'établir une décision modificative au budget principal de la façon suivante :

1 – Annuité des dotations aux amortissements des immobilisations

Il est rappelé que l'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire l'amortissement des immobilisations pour les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Le conseil municipal a par délibération du 8 novembre 2021 adopté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 les durées et les modes d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement.

Le montant définitif de l'annuité 2022 est de 38 929,77€ après concertation avec celui du Trésor Public.

Le crédit voté au BP 2022 est de 35 342.49€. Afin de passer les écritures comptables, il est nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses fonctionnement

Chapitre 042 compte 6811 « dotations aux amortissements » : + 3 587.28€

Chapitre 023 « virement à la section de fonctionnement » : - 3 587.28€

## Recettes investissement

### Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article 28188 « autres immobilisations corporelles »	: + 1 683,22€
Article 28051 « concessions et droits similaires »	: + 2 953,80€
Article 28183 « matériel de bureau et informatique »	: - 136,33€
Article 28184 « mobilier »	: - 261,43€
Article 28041512 « Subv GFP- bâtiments et installations »	: + 2 164,07€
Article 28041412 « Subv. Autres- bâtiments et installations »	: - 2 164,07€
Article 28128 « autres aménagements de terrains »	: - 195,00€
Article 28041582 « autres groupements- bâtiments »	: - 456,98€
 Chapitre 021 : « virement de la section de fonctionnement »	 : - 3 587,28€

### 2 – Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SDE

Les travaux d'éclairage public ci-dessous réalisés par le SDE pour le compte de la commune ont été mandatés et pris en charge par le Trésor public de Châteaugiron à l'article 2318.

Année	Travaux	Montant
2016	Rénovation éclairage public Sq des Bleuets	8 909,03 €
2017	Rénovation éclairage public Av Ch de Gaulle	43 085,94 €
2017	Eclairage public Parking Av Droits de l'homme	7 325,12 €
2019	Rénovation éclairage public Place de la Mairie	13 120,01 €
2019	Extension éclairage public R V Aubrée	2 813,49 €
	<b>Total</b>	<b>75 253,59 €</b>

Le Trésor Public de Vitré nous a fait savoir que ces travaux auraient dû être mandatés à l'article 2041582 « Subventions Autres groupements – bâtiments et installations » dans la mesure où ils ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDE.

Il convient de prendre une décision modificative afin de passer les écritures comptables

### Chap 041 Opérations patrimoniales

Dépenses d'investissement : Article 2041582	+ 75 253,59 €
Recettes d'investissement : Article 2318	+ 75 253,59 €

### 3 – Personnel extérieur

En raison de remplacements d'agents ou de renforts au sein des services (restaurant, espaces verts, bâtiments) nous avons été contraints d'avoir recours à plusieurs reprises, à différentes sociétés d'intérim. La collectivité fera de nouveau appel à ce type de recrutement d'ici la fin d'année.

Il conviendrait d'augmenter les crédits à l'article 6218 « Personnel extérieur » de 20 000 € de la façon suivante :

Chapitre 011/ article 6162 « assurance obligatoire dommage construction » -20 000 €

Chapitre 012/ article 6218 « personnel extérieur » + 20 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 au Budget Principal telle que présentée ci-dessus et jointe en annexe à la présente délibération
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE



35099

DOMLOUP

Code INSEE

Commune de Domloup

DM n°1 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## Dotations amortissements- imputation travx ecl pu

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6162-020 : Assurance obligatoire dommage - construction	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218-020 : Autre personnel extérieur	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	3 587,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 587,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	3 587,28 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 587,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 587,28 €</b>	<b>23 587,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	3 587,28 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 587,28 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-28041412-01 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	2 164,07 €	0,00 €
R-28041512-01 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 164,07 €
R-28041582-01 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	456,98 €	0,00 €
R-28051-01 : Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 953,80 €
R-28128-01 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	195,00 €	0,00 €
R-28183-01 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	136,33 €	0,00 €
R-28184-01 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	261,43 €	0,00 €
R-28188-01 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 683,22 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 213,81 €</b>	<b>6 801,09 €</b>
D-2041582-814 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	75 253,59 €	0,00 €	0,00 €
R-2318-814 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 253,59 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 253,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 253,59 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>75 253,59 €</b>	<b>6 801,09 €</b>	<b>82 054,68 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>75 253,59 €</b>		<b>75 253,59 €</b>